



Association pour l'Enseignement de l'E.P.S.

www.aeeeps.org

Angoisse (24), le 14 mai 2024

A Madame Nicole Belloubet

Ministre de l'Éducation Nationale et
de la Jeunesse.

Madame la ministre

Notre association a pour objet, depuis sa création en 1936, de contribuer au développement d'une Education Physique et Sportive de qualité au sein de l'école. Forte de près de 1700 adhérents, elle propose des évènements de natures diverses qui visent notamment à favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs de la discipline. C'est à ce titre que nous sommes actuellement en train de nous rapprocher des enseignants du premier degré, de leurs formateurs et des conseillers pédagogiques. Nous estimons en effet capitale leur importance dans le développement d'une éducation physique quantitativement et qualitativement ambitieuse de la petite section de maternelle au Cm2.

Nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude par rapport à la réforme de la formation et du concours de recrutement des futurs professeurs des écoles.

Cette discipline scolaire traite pour nous incontestablement des savoirs et des compétences fondamentaux¹ : « L'EPS est la seule discipline où le corps est au service des apprentissages »². Tout concourt à ce que cela soit effectivement le cas. Si elle a pour fonction première de développer des compétences motrices, son histoire ainsi que l'actualité montrent bien qu'elle peut répondre aux grands enjeux sociétaux. C'est le cas actuellement avec la nécessaire lutte contre la sédentarité et l'éducation de chaque enfant à la construction d'une vie physiquement active durable. Cette discipline est la seule à être dispensée de manière obligatoire à tous les âges de la scolarité. Au premier degré, son volume horaire officiel est le troisième derrière le français et les mathématiques. Plus encore, dans la mesure où les horaires définis par les programmes sont respectés, l'élève bénéficiera au cours de sa scolarité de plus d'heures d'EPS dans le premier degré (maternelle comprise) que dans le second degré avec 56% des heures au primaire pour 44% dans le secondaire.

Nous savons que la réalité de l'enseignement de l'EPS dans le premier degré est beaucoup plus hétérogène que pourraient le laisser à penser les constats évoqués ci-dessus. Les observateurs

¹ Voir à ce sujet le texte adressé à la DGESCO fin 2024 en réponse à une sollicitation émanant de la mission sur « le choc des savoirs ».

² Mme V. Eloi Roux, IGESR, doyenne du groupe EPS (citée dans l'étude du Think Tank « verslehaut » parue le 16-04-2024 portant sur le thème : « le sport comme terrain d'éducation »).

s'accordent à dire que les causes objectives en sont multiples, mais il en est une qui nous paraît centrale. Les professeurs des écoles connaissent tous l'importance de l'enseignement de l'EPS pour leurs élèves, mais nombreux sont celles et ceux qui se perçoivent comme étant en difficulté³ pour le prendre en main seuls ou même accompagnés. La réalité du respect des horaires obligatoires d'EPS à l'école primaire aussi dépendante de ce constat.

Notre expérience d'encadrants et de formateurs de professeurs des écoles nous amène d'autre part à constater que l'implication des étudiants est légitimement influencée, en formation initiale, par les attendus du concours de recrutement. Le positionnement d'une épreuve d'EPS à l'admissibilité nous intéresse car elle concerne tous les candidats. La modalité retenue, à savoir un QCM intégré dans une épreuve pour l'ensemble des disciplines autres que le français ou les mathématiques, ne peut, par contre, pas nous satisfaire ; elle nous inquiète.

L'éducation physique et sportive s'appuie sur des activités dont il est intéressant de connaître la logique interne et d'avoir quelques connaissances comme des éléments réglementaires, fonctionnels ainsi que leur niveau possible d'utilisation et d'adaptabilité par rapport à l'âge des élèves. Cependant, il ne s'agit pas de construire les apprentissages autour de ces connaissances mais bien de les utiliser, de les exploiter au service des apprentissages spécifiques portés par la discipline, qu'ils soient moteurs, méthodologiques ou sociaux.

L'EPS est aussi une discipline singulière au niveau de la gestion de la classe. La spécificité des modalités de travail, la nécessaire prise en compte de la sécurité physique et affective des élèves sont autant d'enjeux majeurs qui ne peuvent attendre l'arrivée en master pour être abordés et évalués ne serait-ce que du fait que les lauréats du concours auront à la mettre en place avec leur classe de stage dès le master un. Nous pensons particulièrement au « savoir nager » et au « savoir rouler » qui sont des priorités nationales.

Enseigner l'EPS exige prioritairement de l'intervenant une maîtrise des connaissances relatives aux conduites typiques des élèves confrontés à une activité physique et sportive ainsi que les moyens de les faire évoluer. C'est la raison pour laquelle l'idée de « faire bouger les élèves » sans maîtriser ce qu'il faut leur apprendre est inopérante car elle ignore la notion de progrès.

Or, ceci ne peut sans doute pas être évalué au travers d'une modalité par QCM. Seul un oral permettra au jury de percevoir si le candidat a bien compris les enjeux de l'enseignement de cette discipline.

Nous proposons de revenir à un oral dans le cadre de l'admission, épreuve dont les sujets pourraient inviter les candidats à réfléchir à la prise en compte de connaissances acquises en cours de formation initiale dans le cadre d'un contexte spécifique de classe. Ainsi, nous serions à l'interface de ce qui aura été travaillé durant les trois années de licence avec une mise à niveau en termes de connaissances utiles à l'enseignement de l'EPS (développement de l'enfant, connaissances des activités, modalités pédagogiques, connaissances réglementaires) et l'indispensable réflexion professionnelle que les lauréats approfondiront au cours de leur cursus en master, s'appuyant sur le contexte et la réalité vécue en lors des stages.

Nous croyons qu'une évaluation exhaustive et cohérente pourrait être menée par un expert en Éducation Physique et au premier degré, tel qu'un conseiller pédagogique, formateur ou inspecteur, lors d'une séance d'EPS présentée par le professeur stagiaire seul ou avec un

³ Blanchouin, A. (2013). Former les professeurs des écoles au temps et à l'espace de l'EPS. R&F-Récits d'expérience-A. Blanchouin (ens-lyon.fr).

accompagnateur. Cette séance devrait être planifiée et dirigée par le stagiaire au cours de sa deuxième année de master.

La construction par chacun d'une vie physique active durable définie comme « la motivation, la confiance, la compétence physique, les connaissances et la compréhension nécessaires pour valoriser et assumer la responsabilité de l'engagement dans des activités physiques pour la vie »⁴ passe sans aucun doute par l'école, elle est à mettre en place dès le plus jeune âge. L'EPS ayant pour fonction de contribuer à la formation de citoyens physiquement éduqués, il faut que les professionnels qui les accueillent à ce stade soient suffisamment formés, en confiance pour pouvoir engager de réels apprentissages. Une épreuve spécifique d'EPS dans le cadre du concours de recrutement des futurs professeurs des écoles est un des leviers indispensables à la réussite de cet objectif social.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre profond respect.

Madame Laure Julien
Co présidente de l'AE- EPS

Monsieur Fabrice Paindavoine
Co président de l'AE- EPS

Monsieur Chiama Jean-Baptiste
Coordonnateur du groupe ressources de l'AE- EPS « EPS et 1^{er} degré »

⁴ Whitehead M. (2019). *La littératie physique dans le monde*, éd. Routledge